

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 4878 à 4889

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« Le choix de vie est un motif de refus de travailler le dimanche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La banalisation du travail le dimanche pose la question du choix de vie des Françaises et des Français et de la possibilité qui leur est donnée ou pas de consacrer leur temps libre à autre chose qu'à la consommation. Invoquer ce motif pour refuser de travailler le dimanche ne saurait pénaliser en aucune façon le salarié.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 4878 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 4879 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 4880 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 4881 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 4882 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 4883 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 4884 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 4885 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 4886 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 4887 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 4888 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 4889 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille